



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA GIRONDE**

Service de l'Eau et de la Nature

ARRETE DU 10/02/2012

**Arrêté prorogeant la suspension de la chasse de
certaines espèces d'oiseaux sur le département de la Gironde
en raison de la situation climatique**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le Code de l'Environnement et notamment l'article R.424-3 .
VU l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011 relatif aux date d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2011-2012 dans le département de la Gironde,
VU le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique approuvé par arrêté préfectoral du 2 octobre 2007,
VU l'avis du chef de service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
VU l'avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde,

CONSIDERANT que la vague de froid qui sévit sur l'Europe et la France est de nature à favoriser la migration d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux sur le département de la Gironde,
CONSIDERANT que les conditions climatiques sont défavorables à la biologie de certaines espèces d'oiseaux,
SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

ARRETE

ARTICLE PREMIER : La suspension de la chasse à tir de l'espèce suivante :

➤ **Bécasse des bois**

est prorogée à compter du **13 février 2012** jusqu'au **20 février 2012** inclus.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par les soins des Maires dans toutes les communes et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le **10 FEV. 2012**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale


Isabelle DILHAC